

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 avril 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Monsieur PASCAUD qui est absent a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Monsieur MARTINEZ a donné pouvoir à Monsieur PINIER.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 22 mars 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 05/04/2017 et les informations données sont les suivantes.

CONTRAT DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que Madame PETIOT a fait valoir ses droits à la retraite pour le 01/10/2017.

La commission RH s'est réunie à plusieurs reprises et a décidé de revoir les postes des agents titulaires en poste.

Changements :

- Poste de l'agent chargé de la surveillance à la cantine l passe de 7H. à 17H. par semaine (complété par la garderie matin et soir).
- Poste entretien des locaux « hors école » : 20H.30 par semaine contre 31H.30 auparavant (suppression du pôle garderie dans à ce poste). Ce poste est ouvert sur le site du Centre de Gestion 36.
- Poste entretien « école » : 15H. par semaine. Ce poste est toujours proposé en contrat à durée déterminée.

Monsieur le Maire demande que le conseil se positionne sur le contrat de travail (15H. par semaine) qui est à pourvoir à compter du 16/08/2017. Il précise également que l'agent actuellement en contrat avec la commune a été reçue dernièrement par Madame JOUHANNEAU avant le terme de son contrat. Il lui a été expliqué le nouveau contrat à venir et sa possibilité d'y postuler si elle le souhaitait.

Avec 4 abstentions et 11 voix Pour, le conseil donne un avis favorable au contrat de travail de 15H. hebdomadaires.

COMPTABILITE

La commission des finances s'est réunie le mercredi 29 mars et propose les documents suivants :

- Budget principal
- Compte administratif / compte de gestion 2016

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	577.501,63 €	494.524,25 e
Recettes	728.486,97 €	365.228,44 €

Accord du conseil

- Fiscalité 2017

Pas de changement des taux d'imposition par rapport à ceux de 2016.

- Taxe habitation : 18,80 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,20 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 29,35 %

Accord du conseil.

- Affectation du résultat
- Couverture du déficit d'investissement : 90.223,84 €
- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement : 133.791,02 €

Accord du conseil

- Budget 2017

	Budget principal		Budget CCAS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	851.953,83 €	851.953,83 €	7.814,73 €	7.814,73 €
Investissement	370.662,33 €	370.662,33 €		

Accord du conseil

QUESTIONS DIVERSES

- Madame DESBOIS rappelle que la section Tennis a demandé à plusieurs reprises un local pour stocker du matériel. Il avait été donné un accord par le conseil (cf. CM 2014-2016). Elle demande si cela est toujours d'actualité.

Réponse : dès que la commune recevra l'arrêté acceptant le projet, les travaux seront programmés.

- Monsieur GAYRAUD demande s'il serait possible de faire matérialiser les 3 places de parking devant la bibliothèque.

Le nécessaire sera fait prochainement.

- Monsieur PINIER informe que les défibrillateurs installées auprès des 2 stades vont être mis dans les locaux (problème de risque de gel l'hiver) et celui devant la mairie sera mis « hors gel ».

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 20H.55.